

Dix ans d'application de la Charte de l'assuré social

Actes de l'après-midi d'étude organisé sous la direction de J.-F. NEVEN et S. GILSON
par le Département de droit économique et social de la Faculté de droit de l'UCL
le 19 octobre 2007

Editeur responsable : H. Suijkerbuijk

© 2008 Wolters Kluwer Belgium SA

Drève Richelle, 161 L

B-1410 Waterloo

Tél: (0800) 40330 (appel gratuit)

(02) 300 30 00

www.kluwer.be

contact@kluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

ISBN 979-90-8670-399-9

D/2008/8868/003

BP/ESP-BI8001

Table des matières

PARTIE 1. APPROCHE TRANSVERSALE	5
Chapitre 1. Les obligations d'information et de conseil des institutions de sécurité sociale	7
Section 1. La portée des obligations d'information et de conseil	8
§ 1. Les travaux parlementaires	8
I. Les intentions initiales: l'information comme condition d'effectivité des droits sociaux	8
II. L'atténuation: une obligation de résultat qui suppose une demande écrite	10
III. L'obligation de conseil: des contours plus flous?	12
IV. Le sens de la délégation au Roi?	13
V. Des compléments utiles: les obligations de réorientation et le devoir de lisibilité	14
§ 2. Les commentaires doctrinaux	16
§ 3. Quelques enseignements issus de la jurisprudence	20
I. Principes	20
II. Illustrations: manquements à l'obligation d'information constatés à l'occasion de procédures d'octroi des prestations	20
III. Cas particulier: l'obligation d'information en présence d'une faute de l'assuré social	24
IV. Le complément d'informations doit-il être envisagé en tenant compte d'autres dossiers?	26
V. Le devoir de conseil et l'obligation de "réorientation" de la demande de prestations	27
Section 2. La sanction des manquements aux devoirs d'information, de conseil et de réorientation	30
§ 1. Les différents types de dommages et le lien de causalité	31
I. Principes	31
II. Exemples de dommages susceptibles d'être en lien avec le manquement à l'obligation d'information, de conseil ou de réorientation	33
Dix ans d'application de la charte de l'assuré social	IX

DIX ANS D'APPLICATION DE LA CHARTE DE L'ASSURÉ SOCIAL

III.	Difficultés particulières d'appréciation du lien causal	36
A.	Lien de causalité et perte d'une chance	36
B.	Lien de causalité en cas de faute ayant entraîné un choix défavorable	37
C.	Lien de causalité en cas de faute ayant entraîné le maintien dans une situation d'indu	38
§ 2.	Le mode de réparation et l'évaluation concrète du dommage	39
I.	Le mode de réparation	39
A.	Réparation en nature ou réparation par équivalent	39
B.	Difficultés propres à la réparation en nature	40
1.	Référence à des situations "proches" dans lesquelles une réparation en nature est envisagée	41
2.	Faut-il transposer la jurisprudence qui fait prévaloir le principe de légalité sur les principes de bonne administration?	42
C.	Difficultés propres à la réparation par équivalent	47
II.	L'évaluation du dommage	51
A.	Un dommage certain	51
B.	Évaluation du préjudice en cas de perte de chance d'obtenir une prestation	51
C.	Évaluation du préjudice en cas de "choix défavorable"	53
D.	Préjudice découlant du maintien dans une situation d'indu	54
	Chapitre 2. La révision des décisions administratives et la récupération de l'indu dans la Charte de l'assuré social	57
	Section 1. Le retrait et la révision des décisions administratives	57
§ 1.	L'article 17 de la Charte – La révision au sens strict	59
I.	Notion	59
II.	Les conditions de la révision	60
III.	La décision de révision	63
IV.	Les effets dans le temps de la révision	63
§ 2.	L'article 18 de la Charte – Le retrait de décisions	73
§ 3.	L'article 19 de la Charte	77
§ 4.	La révision et le retrait dans la charte: un rapide bilan	78

TABLE DES MATIÈRES

Section 2. La récupération de l'indu	80
§ 1. La décision de récupération de l'indu	80
I. Mentions obligatoires	80
II. La notification	82
III. La notification de l'indu: une décision au sens de la Charte?	82
§ 2. La procédure de récupération de l'indu	86
I. Le contrôle judiciaire de la décision de récupération non contestée	86
II. La récupération de l'indu et la prescription	90
A. Aperçu	92
1. En matière de chômage	92
2. En matière d'allocations aux personnes handicapées	93
3. En matière de revenu d'intégration	93
4. En matière d'accidents du travail	93
5. En matière d'allocations d'interruption de carrière	93
6. En matière d'allocations familiales	94
6.1. Régime des travailleurs salariés	94
6.2. Régime des indépendants	95
6.3. Régime des prestations familiales garanties	96
7. En matière d'assurance soins de santé et indemnités	96
8. En matière de pensions	96
8.1. Régime des travailleurs salariés	96
8.2. Régime des indépendants	97
B. Synthèse	97
III. Les intérêts sur les prestations payées indûment	100
IV. Les attentes légitimes de l'assuré social: un obstacle à la récupération de l'indu?	103
§ 3. La renonciation à récupérer l'indu	110
I. La reconnaissance tardive de la compétence du tribunal du travail	111
II. L'étendue du contrôle juridictionnel: un contrôle de légalité sans pouvoir de substitution	113
III. Le contrôle des dérogations sectorielles à la Charte	115
IV. Essai de synthèse et perspectives	117

PARTIE 2. APPROCHE SECTORIELLE	125
Chapitre 1. L'application de la Charte de l'assuré social en matière de chômage	127
Section 1. Les devoirs d'information et de conseil	127
Section 2. La motivation	127
Section 3. La révision	128
§ 1. Révision défavorable au chômeur	128
§ 2. Révision avec effet rétroactif en faveur du chômeur	133
Section 4. La renonciation à la récupération	135
§ 1. La renonciation par le comité de gestion de l'O.N.Em. ou de la CAPAC	135
§ 2. La renonciation à la récupération par les organismes de paiement	137
Section 5. La notion de décision et les délais de recours	137
Section 6. Les intérêts et l'anatocisme	138
Chapitre 2. L'application de la Charte en matière de pension	141
Section 1. La qualité d'assuré social	141
Section 2. Les devoirs d'information et de conseil	141
Section 3. Demande de pension, rôle de l'administration communale, polyvalence des demandes, octroi d'office	142
§ 1. Introduction de la demande	142
§ 2. Polyvalence des demandes	143
§ 3. Les demandes adressées à une institution de sécurité sociale qui n'est pas compétente	144

TABLE DES MATIÈRES

§ 4. L'octroi d'office	145
Section 4. L'instruction de la demande et la décision	145
Section 5. La révision	146
§ 1. Effet rétroactif de la révision en faveur du pensionné	146
§ 2. Révision en défaveur de l'assuré social avec effet rétroactif	147
Section 6. Les intérêts	147
Section 7. La renonciation à l'indu	148
Chapitre 3. La Charte de l'assuré social en matière A.M.I.	149
Section 1. Introduction	149
Section 2. La Charte de l'assuré social et son application dans le régime de l'assurance maladie-invalidité	151
§ 1. Devoir de conseil, d'information et de communication	152
§ 2. De l'obligation de motivation des décisions et des mentions qu'elles doivent contenir	155
I. Les décisions notifiant une fin d'incapacité	155
II. Les récupérations de l'indu	156
III. La révision et la récupération de l'indu.	157
IV. Les intérêts en cas de paiement tardif des prestations	163
V. La renonciation à récupérer l'indu	163
Chapitre 4. La Charte de l'assuré social: illustrations en matière d'allocations aux personnes handicapées	165
Section 1. Devoir d'information et de conseil	165
Section 2. Délai de prise de décision et intérêts moratoires	172
Section 3. Obligation de motivation	173
Section 4. Révision et retrait de la décision	175
Dix ans d'application de la charte de l'assuré social	XIII

Chapitre 5. La Charte de l'assuré social et la matière du risque professionnel	179
Section 1. Secteur privé	181
§ 1. Accidents du travail	181
I. Le devoir d'information et de conseil	182
A. Le devoir d'information	182
1. L'information en général	182
2. L'information en matière de paiement	184
B. Le devoir de conseil	185
II. Garanties dans l'octroi des prestations	186
A. La phase administrative	186
1. Introduction de la demande	186
1.1. Mode d'introduction	186
1.2. Accusé de réception	186
1.3. Octroi d'office	186
1.4. Polyvalence de la demande	187
2. Examen de la demande	188
3. Motivation et mentions de la décision	189
3.1. Motivation de la décision	190
3.1.1. Principes	190
3.1.2. La sanction de l'absence de la motivation	190
3.1.3. Le contenu de la motivation	191
a. Les décisions en matière de paiement	192
b. Les données médicales	192
3.2. Mentions	196
4. Notification de la décision	197
5. Délai de paiement	198
B. Le droit aux intérêts	198
C. La révision de la décision	199
D. Les délais de recours	200
E. L'indu	201
1. Les mentions de la décision de récupération d'indu	201
1.1. Les décisions de récupération prises par le F.A.T.	202
1.2. Les décisions de l'entreprise d'assurances	204
1.3. Le recours contre la décision	205
2. La renonciation à l'indu	205
2.1. La renonciation par le F.A.T.	205
2.2. La renonciation par l'entreprise d'assurances	207

TABLE DES MATIÈRES

	3. Les intérêts	209
	4. Le caractère récupérable de l'indu – Examen des hypothèses de révision	209
§ 2.	Maladie professionnelle	211
	I. Le devoir d'information et de conseil	211
	II. Les garanties dans l'octroi des prestations	213
	A. La phase administrative	213
	1. Introduction de la demande	213
	2. Examen de la demande	215
	3. Motivation et mentions de la décision	217
	3.1. Motivation	217
	3.1.1. Principes	217
	3.1.2. Étendue et sanctions	218
	3.2. Mentions	219
	4. Notification de la décision	219
	5. Délai de paiement	220
	B. Le droit aux intérêts	220
	C. La révision	224
	D. Les délais de recours	225
	E. L'indu	226
	1. La répétition de l'indu	226
	2. La renonciation à la répétition de l'indu	227
	Section 2. Secteur public	228
§ 1.	Les obligations d'information et de conseil	230
§ 2.	Les garanties offertes par la Charte	231
	I. La phase administrative	231
	A. L'introduction de la demande	231
	1. L'accident du travail	231
	2. La maladie professionnelle	232
	B. Examen de la demande	232
	1. L'accident du travail	233
	2. La maladie professionnelle	235
	C. Motivation et mentions de la décision	236
	1. Les décisions en général	236
	1.1. L'accident du travail	236
	1.2. La maladie professionnelle	237

DIX ANS D'APPLICATION DE LA CHARTE DE L'ASSURÉ SOCIAL

2. Les données médicales	238
3. Les décisions de paiement	240
D. Notification de la décision	241
E. Délai de paiement	241
1. Accident du travail	241
2. Maladie professionnelle	242
II. Le droit aux intérêts	242
III. La révision	243
A. L'accident du travail	243
B. La maladie professionnelle	244
IV. Les délais de recours	245
V. L'indu	247
Chapitre 6. L'application de la Charte en matière de droit à l'intégration sociale et d'aide sociale	249
Section 1. Le champ d'application	249
§ 1. Le champ d'application matériel	249
I. Le droit à l'intégration sociale	249
II. L'aide sociale	251
III. L'aide matérielle à certaines catégories d'étrangers	253
§ 2. Le champ d'application institutionnel	255
§ 3. Le champ d'application personnel	256
Section 2. La protection de l'assuré social	256
§ 1. Les devoirs généraux	257
I. La participation active à la mise en état du dossier	257
II. Le devoir d'orientation	258
§ 2. Le droit à l'intégration sociale	260
I. La demande	260
II. L'accusé de réception	261
III. La compétence territoriale	262
IV. L'instruction de la demande	262
V. Le délai de décision	262
VI. La motivation	263
VII. Les mentions obligatoires	266

TABLE DES MATIÈRES

VIII.	Le langage compréhensible pour le public	266
IX.	La notification	266
X.	Le paiement et les intérêts	267
XI.	La révision	267
XII.	Les recouvrements	268
XIII.	Le recours judiciaire	268
XIV.	Les garanties supplémentaires prévues par la loi du 26 mai 2002	270
§ 3.	L'aide sociale	271
I.	La procédure administrative	271
II.	Le recours judiciaire	272
QUESTIONS ET DÉBATS		277
I.	Les apports de la Charte	277
II.	Le champ d'application de la Charte et la notion d'institution de sécurité sociale	278
III.	Les décisions de révision et l'application de l'article 17 de la Charte	281
CONCLUSIONS		283
BIBLIOGRAPHIE		291